



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## étiquetage informatif

Question écrite n° 66306

### Texte de la question

M. André Aschieri souhaite souligner à M. le ministre délégué à la santé la nécessité d'une plus large campagne d'information du public sur les produits contenant des organismes génétiquement modifiés, notamment quant à leur possible consommation de manière dérivée. En effet, s'ils ne sont pas directement mis en vente sur le marché, ils peuvent être utilisés pour la fabrication de certains produits (huile de soja servant à la préparation d'aliments, médicaments réalisés à partir de bactéries transgéniques...). Aussi il souhaite savoir si un étiquetage spécifique et suffisamment visible pourrait être rendu obligatoire et si une large campagne d'information sur les risques sanitaires pourrait être rapidement organisée.

### Données clés

**Auteur :** [M. André Aschieri](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (9<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 66306

**Rubrique :** Consommation

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé, famille et personnes handicapées

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 septembre 2001, page 5428